VINISTORIA



Gestion des attestations d'achat en franchise de TVA

05/10/2009

Introduction

Les entreprises assujetties à la TVA peuvent recevoir en franchise de TVA, dans la limite d'un contingent annuel, les biens qu'elles destinent à des livraisons hors du territoire national en exonération de TVA.

Ce contingent annuel est évalué chaque année à partir du chiffre d'affaire réalisé en franchise de TVA sur l'année écoulée. Une « Dispense de Visa » peut être attribuée à l'entreprise (numéro d'autorisation) pour qu'elle puisse recevoir des marchandises en franchise de TVA.

En contrepartie, ces entreprises doivent fournir aux producteurs une attestation d'exportation leur permettant de justifier la vente en franchise de TVA.

Cette attestation doit normalement être fournie préalablement à la livraison des marchandises concernées, cependant, la méconnaissance des volumes réellement livrés avant l'opération effective rend cette méthode peu viable.

Ces attestations doivent être numérotées chronologiquement sur l'année civile, le numéro étant remis à zéro chaque début d'année.

Vinistoria permet d'éditer ces attestations d'exportation sur la base des factures fournisseurs enregistrées, donc en connaissance de la valorisation exacte des marchandises livrées.

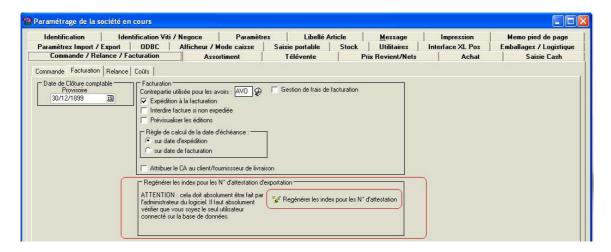
Une liste récapitulative annuelle permet de répondre à l'obligation fiscale de fournir une liste exhaustive des attestations produite durant l'année civile écoulée,

Initialisation du compteur annuel

Le compteur de numéro d'attestation est incrémenté automatiquement au fil des éditions d'attestation d'exportation sur l'année civile.

Ce compteur est mémorisé dans la table SECUREID dans l'enregistrement de clé INVOICESUP_INVNOATTESTATION. Il est initialisé par défaut à 0 mais si des attestations ont déjà été éditées sur un autre système en début d'année (Vinifera par exemple), il est possible de le renseigner au dernier numéro édité afin que la chronologie de numérotation soit respectée pour les nouvelles attestations.

Si l'on souhaite le réinitialiser à zéro en début d'année, il suffit d'aller en paramétrage société dans l'onglet « Commande / Relance / Facturation », sous-onglet « Facturation » et de cliquer sur le bouton « **Régénérer les index pour les N° d'attestation** ».



Ce bouton peut être aussi utilisé lorsque l'on est déjà passé sur un nouvel exercice mais que l'on doit exceptionnellement numéroter une attestation sur l'année précédente.

Pour cela procéder comme suit :

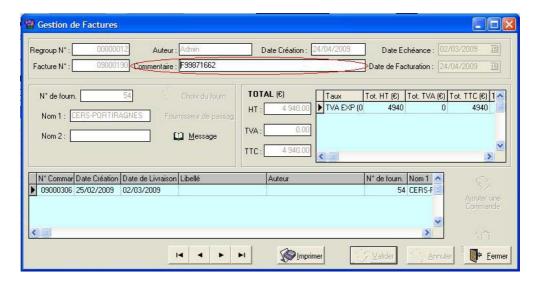
- Modifier la date système du poste pour la positionner sur l'année précédente
- Aller sur la fenêtre de paramétrage de la société en cours et cliquer sur le bouton
 « Régénérer les index pour les N° d'attestation ». Le compteur est alors initialisé avec le dernier numéro d'attestation éditée pour cette année.
- Editer l'attestation d'exportation
- Remettre la date système à la date du jour
- Aller sur la fenêtre de paramétrage de la société en cours et cliquer sur le bouton « **Régénérer les index pour les N° d'attestation** ». Le compteur est alors initialisé avec le dernier numéro d'attestation éditée pour cette l'année en cours.

Facturation des achats

Le numéro de facture qui doit figurer sur l'attestation doit être celui du fournisseur. Il faut donc indiquer ce numéro sur la fenêtre de facturation lors de cette opération dans la rubrique « Libellé ».



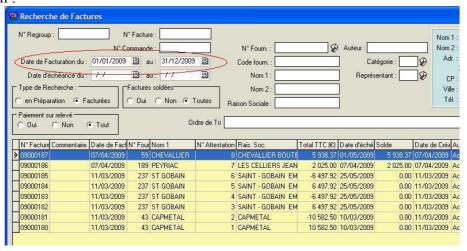
A défaut, si cette information n'a pas été renseignée lors de la facturation, il est toujours possible de l'indiquer en allant dans le menu « Comptabilité », option « Facture et relance (Achat) ». Après recherche, en double-cliquant sur la facture achat concernée une fenêtre s'ouvre et permet de renseigner le numéro du fournisseur :



Edition des attestations d'exportation

Les attestations d'exportation ne concernent que les achats en exonération de TVA ayant été facturés.

Dans la fenêtre de recherche des factures achat, effectuer la sélection des factures sur lesquelles les attestations doivent être éditées, en général en spécifiant les dates de facturation début et fin :



Attention:

- les achats soumis à TVA ne seront pas pris en compte même s'ils figurent dans votre sélection
- si une attestation a déjà été éditée sur une facture sélectionnée, celle-ci conservera son numéro sans aucune autre conséquence
- il est impératif de prendre en compte une sélection de factures aussi large que possible sur l'année civile en cours afin de ne pas risque d'omettre une opération lors de la numérotation

Sélectionner ensuite toutes les factures à l'aide de clic-droit puis « Tout sélectionner » ou la combinaison de touches « CTRL-A ».

Utiliser le clic-droit et choisir l'option de menu « Affecter un N° d'Attestation d'Exportation » :



Le programme effectue la numérotation sur les pièces en exonération de TVA et propose une édition au format « Fiche » à l'aide du modèle fourni ou d'un modèle personnalisé.



CAPMETAL CAPMETAL Z.A. DES TABERNOTTES 33370 YVRAC

ATTESTATION D'EXPORTATION Nº 1/2009

ATTESTATION D'ACHAT DE BIENS EN FRANCHISE DE TVA (Art 275 du C.G.I.)

Nous soussignés, Domaine La graine, Négociant en vins, 1 avenue du Bois l'abbé, , 49070 BEAUCOUZE

Certifions que les marchandises achetées à

CAPMETAL CAPMETAL Z.A. DES TABERNOTTES 33370 YVRAC

Facture numéro F/9197817 pour un montant total de 10 582.50 EUROS (dix mille cinq cent quatre-vingt-deux Euro et cinquante Centimes)

Sont destinés à être exportés en l'état ou après transformations, et comme telles doivent nous être facturées en suspension de taxe sur la valeur ajoutée, conformément aux dispositions des articles 1725 à 1740 du code général des Impôts.

Toutefois nous nous engageons à acquitter ladite taxe au cas où ces produits ne recevraient pas la destination ayant motivé la franchise, sans préjudice des pénalités légalement encourues.

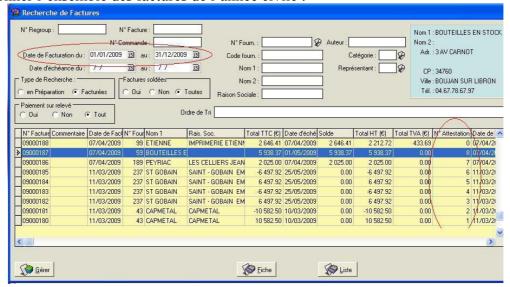
Dispense de Visa nº XXX/XX/09 accordée le XX xxxxxxxx 2009 par le C.D.I. de XXXXXXXX

A BEAUCOUZE, le 11/03/2009 Domaine La graine

Liste annuelle des attestations d'exportation

La liste annuelle des attestations d'exportation est éditée via la même fenêtre de consultation des factures achats.

Sélectionner l'ensemble des factures de l'année civile :



Cliquer ensuite sur le bouton d'impression en mode « Liste » et choisir l'état « Liste annuelle des attestations d'exportation ».

Cette liste basée sur l'ensemble des factures en franchise de TVA sur la période sélectionnée est triée par numéro d'attestation croissant.